


Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.

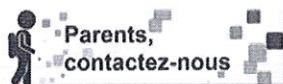
| | |
|---|---|
|  RÉGION ACADÉMIQUE I.L.-DE-FRANCE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Division de la Vie de l'Elève Bureau des aides financières à la scolarité BUREAU DVE3 | <p>Cachet de l'établissement scolaire (signature de la personne habilitée)</p> |
|---|---|

| | |
|---|---------------------------------------|
| <p>ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE N°</p> <p><i>A conserver par la famille</i></p> <p>Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du</p> <p>Le dossier de demande de bourse nationale de lycée en faveur de l'élève :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom</p> <p>Classe fréquentée :</p> | <p>Campagne complémentaire</p> |
|---|---------------------------------------|

Informations importantes à l'attention de la famille

1. Cet accusé de réception valide le dépôt de votre dossier de demande de bourse de lycée, et ne préjuge en rien sa recevabilité.
2. Si votre dossier nous est transmis incomplet, il pourra vous être retourné.
3. En cas d'acceptation, le versement de la bourse est subordonné à la fréquentation de la classe pour laquelle cette bourse a été demandée.

Pour vous aider dans vos démarches :



Pour toutes questions relatives à ces aides financières à la scolarité : contactez-nous via l'espace « Parents, contactez-nous » sur www.ac-paris.fr

Vous trouverez sur le site académique l'ensemble des informations relatives aux procédures de demande d'aides sociales à la scolarité. N'hésitez pas à consulter la rubrique « parents/élèves » sous rubrique « bourse et aides financières »

La foire aux questions

Pour répondre aux questions relatives aux aides financières à la scolarité, une foire aux questions est à votre disposition sur le site de l'académie, sur l'ensemble des pages de la sous rubrique « bourse et aides financières »

La plateforme téléphonique

Un accueil téléphonique est ouvert au numéro d'appel suivant :

INFO BOURSES
01 44 62 46 97

Accueil au secrétariat du lycée fréquenté par votre enfant

Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.